Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 138 (2017)
Heft: 3

Artikel: Alternatives aux importations
Autor: Glanzmann, Jürg
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1068154

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Alternatives aux importations

Les importations d'abeilles ou de reines sont-elles judicieuses ? Apportent-elles le succès espéré ?

Jürg Glanzmann, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA), juerg.glanzmann@apiservice.ch

Le Service sanitaire apicole ainsi que les associations régionales sont d'avis que les importations ne sont pas nécessaires et qu'elles impliquent non seulement des coûts mais comportent aussi des dangers.

Même en cas de pertes importantes de colonies, nous apiculteurs, sommes heureusement en mesure de produire en peu de temps suffisamment de jeunes colonies et de reines pour contrebalancer d'éventuelles pertes. Par rapport à d'autres espèces animales, les abeilles présentent le grand avantage suivant : à partir d'une colonie, il est possible d'en faire deux ou trois en les dotant simultanément d'excellentes reines de la région. En matière d'élevage bovin, ce processus de renouvellement dure beaucoup plus longtemps, raison pour laquelle des pertes sont nettement plus douloureuses dans ce domaine.

Le risque des importations d'abeilles

Fondamentalement, à chaque importation, il y a un risque d'introduction de maladies et/ou de ravageurs en Suisse, bien que ces abeilles proviennent généralement de pays environnants (notamment France et Italie). De par le déplacement fréquent de colonies, il est même possible qu'abeilles et reines ne proviennent pas du pays déclaré mais de régions beaucoup plus lointaines. L'absence de contrôles accroît en outre le risque de telles importations.

Essaims sur un prunier. (Photo :©apiservice)

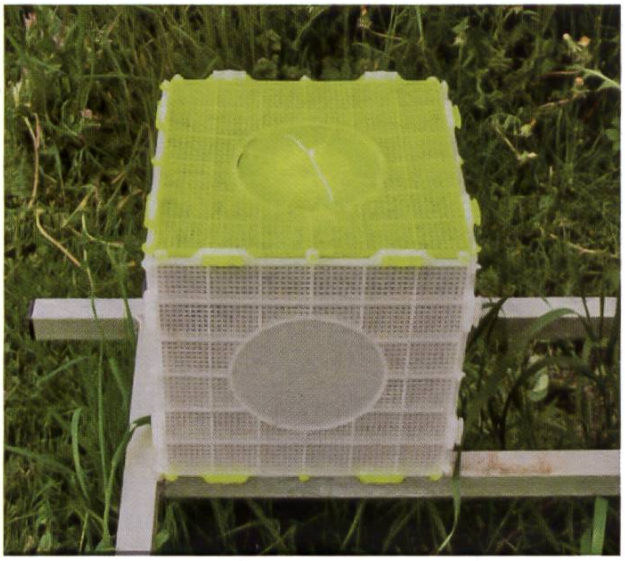

Essaim artificiel prêt pour la mise en ruche. (Photo :©apiservice)

A elles seules, les conditions climatiques des pays voisins d'où pourraient provenir les abeilles – par exemple la France ou l'Italie – sont totalement différentes de celles que nous connaissons en Suisse. Ces abeilles étrangères à nos régions doivent d'abord s'adapter aux nouvelles conditions environnementales qui règnent chez nous. De ce fait, il n'est pas réaliste d'attendre de telles colonies qu'elles produisent déjà du miel durant la première année. Même lorsqu'un essaim artificiel est mis en ruche au cours de la seconde moitié du mois d'avril, les abeilles ne produisent encore du miel dans le meilleur des cas que si la miellée d'été ou des forêts est bonne. Mais très souvent, ces colonies remplacent leurs reines encore au cours de la même année, si bien que cela n'engendre que des coûts, sans rien rapporter.

Raison et patience constituent la meilleure recette: en mai se forment souvent beaucoup d'essaims d'abeilles qui peuvent être capturés sans grand investissement et qui fournissent une très bonne base pour la formation de jeunes colonies. Et s'il n'y a pas assez d'essaims à disposition, de jeunes colonies peuvent être créées. Lors de bonnes années, comme par exemple 2015, des propres essaims ou des essaims artificiels et des nucléi créés assez tôt, peuvent même encore générer une récolte d'été.

Les importations sont par conséquent peu judicieuses et pourraient être avantageusement remplacées par la formation ciblée de jeunes colonies, s'appuyant sur une bonne pratique apicole.

Evaluation et sélection de colonies

Même avec le meilleur suivi apicole, des colonies doivent être éliminées ou réunies. Il est ainsi parfaitement normal et naturel qu'au printemps, 1/3 des colonies ne satisfasse pas aux exigences d'une colonie forte et qu'elles doivent précisément être réunies avec des colonies fortes. Après quoi, une ruche sur trois est inoccupée. Si nous ne prenions pas soin de ces abeilles et ne les nourrissions pas, les pertes seraient encore plus importantes. Dans la nature, il n'est pas rare que plus de la moitié des colonies ne survive pas à l'hiver (généralement à cause d'un manque de nourriture).

De précieuses informations au sujet de la sélection sont réunies dans l'aide-mémoire 4.7. du SSA (www.apiservice.ch/aidememoire).

Quelles sont les mesures préconisées par le SSA?

Aimeriez-vous, comme beaucoup d'apicultrices et apiculteurs, voir votre rucher complètement occupé au printemps par des colonies productives fortes? C'est chose possible pour autant que vous ayez des colonies de réserves ad hoc. Le SSA recommande de créer 50 % de jeunes colonies de manière à ce qu'une jeune colonie soit disponible pour chaque deuxième colonie productive. Dès lors, si vous souhaitez que votre rucher de 10 colonies soit complètement occupé au printemps, il faudra que vous ayez préparé 5 colonies de réserve en automne!

Si vous ne possédez pas de matériel de réserve pour les colonies supplémentaires, un tiers des ruches devrait alors être vide en avril pour les essaims ou les jeunes colonies.

Comparaison essaim naturel et artificiel:

ESSAIM NATUREL	ESSAIM ARTIFICIEL
Avantages	
• Arrêt de ponte dans les 2 parties de la colonie • Moment idéal pour le traitement antivarroa à l'acide oxalique • Mise en ruche uniquement sur cadres de cire gaufrée • Empêcher l'apparition d'agents pathogènes par renouvellement des cadres	• Empêcher l'essaimage en intervenant au bon moment (retirer des abeilles) • Moment idéal pour le traitement antivarroa à l'acide oxalique • Mise en ruche uniquement sur cadres de cire gaufrée
Désavantages	
• Perte de l'essaim si celui-ci ne peut pas être capturé • Ancienne reine: devrait être remplacée • Diminution de la récolte de miel	• Planification nécessaire • Des jeunes reines fécondées doivent être à disposition

Pour qu'essaims naturels et artificiels apportent le succès espéré, il est très important qu'ils soient constamment nourris, agrandis et également contrôlés (maladies du couvain). Trouvez plus de détails sur la formation de jeunes colonies sur *www.apiservice.ch/varroaF*.

Publicité

A VENDRE

Extracteur LEGA inox, comme neuf

diamètre 63 cm, hauteur 65 cm, moteur 220 volts, à variateur de vitesse, gauche/droite, pour 9 cadres de 25 à 35 mm

Fallet Ernest, 2057 Villiers
079 521 75 55

A VENDRE

Machine à désoperculer avec centrifugeuse

Marque Ickowicz

Maurice Perroud
026 918 55 43